

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal  
tenue le 10 juillet à 19h30 à la salle du conseil située au  
300 Principale Ouest, Saint-Joseph-de Kamouraska.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Charles Montamat,  
Michel Viens,  
Francis Boucher,  
Renaud Ouellet,  
M. Yves Lapointe

Est absent : Raymond Frève

Tous les membres présents forment le quorum.

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse, Nathalie Blais, directrice générale rédige le procès-verbal.

**01-07-2018**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres que l'ordre du jour soit adopté et en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

**02-07-2018**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 28 JUIN 2018**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 5 Juin 2018 soit adopté tel que déposé.

**03-07-2018**

**ADOPTION D'UN DOCUMENT POUR LA PROCÉDURE  
D'ÉVALUATION ET DE RENDEMENT DE LA DIRECTION  
GÉNÉRALE**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte un document préparé pour l'évaluation et le rendement de la direction générale par le comité ressources humaines. Ce document sera déposé au dossier « Ressources humaines ».

**04-07-2018**

**AVIS DE MOTION / ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT  
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS  
MUNICIPAUX**

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code municipal, je, soussigné, Charles Montamat, conseiller, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux  
M. Montamat présente le projet de règlement tel que le stipule l'article 445 du code municipal.

**05-07-2018**

**SURPLUS AFFECTÉ < RENOVATION CADASTRALE >**

**ATTENDU QUE** la rénovation cadastrale est terminée dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et qu'un fonds avait été créé et n'a pas été affecté et a été payé par le surplus libre ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un transfert d'un montant de 1 000\$ du compte 59 13200 002 dans le surplus libre 59 110 000.

**06-07-2018**

**FORMATION POUR LES ÉLUS POUR LE PROJET DE LOI 122**

**ATTENDU** l'offre de la FQM d'offrir un programme personnalisé de formation aux élus du Kamouraska ;

**ATTENDU QUE** cette formation sera d'une journée complète, de 9 h à 16 h le 29 août prochain ;

**ATTENDU QUE** le coût de la formation sera entre 200 \$ et 300 \$ + taxes selon le nombre de participants ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription de deux membres du conseil pour la formation du 29 août 2018. Le conseil autorise le paiement des frais de repas et de déplacement. Les coûts seront payables sur réception de la facture.

**07-07-2018**

**LES SIGNATAIRES POUR LES DOCUMENTS DU COMITÉ GRAVIR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC) 2018-2019-2020**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Mme Nathalie Blais, directrice générale et M. Clément Clerc, responsable du comité Gravir à signer tout document relatif au programme de soutien de l'entente de développement culturel (EDC) 2018-2019-2020. Le conseil confirme que la contribution financière de la municipalité pour ce projet est de 1 250 \$.

**08-07-2018**

**FONDS EOLIEN (# CIVIQUE ET NOM DE RUES)**

**ATTENDU QU'** à l'été 2013, la MRC de Kamouraska, à l'instar des sept autres MRC du Bas-Saint-Laurent, de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent (aujourd'hui le Collectif Régional de Développement) et de la Nation des Malécites-de-Viger, la MRC annonçait son intention d'exploiter une entreprise de production d'électricité au moyen d'un parc éolien dans le cadre du projet communautaire Bas-Laurentien et convenait du mode de répartition des éventuels bénéfices.

**ATTENDU QUE** les 17 municipalités du Kamouraska ont déjà reçu des montants représentant leur part du premier million qui correspondait à une partie des profits et des redevances de l'exploitation, pour 2017, du Parc éolien de Roncevaux. Et plus de deux cent autres millions suivront sur une période de vingt-cinq ans. Pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a déjà reçu un montant de 2 850 \$ additionné de 1 124 \$ donc le total jusqu'à maintenant est de 3 974 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-joseph-de-Kamouraska autorise le transfert des montants provenant des redevances d'exploitation des éoliennes dans le fonds créé pour ces revenus sous le numéro 59 138.

Le conseil autorise une modification du nom du compte 59 138 pour le nom de « fonds des redevances du parc éolien>>

**09-07-2018**

#### **LIGNAGE SUR PAVAGE EN 2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska n'a pas fait de lignage depuis 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise du lignage sur le pavage pour les rues et routes de la municipalité selon la soumission déposée par Permaligne au montant de 210 \$ du kilomètre pour 22.9 km de ligne jaune centrale pour un total de 4 809, \$ plus les taxes.

**10-07-2018**

#### **COLLOQUE ANNUEL À SAINT-CYPRIEN JEUDI LE 6 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la participation au colloque annuel de l'ADMQ au cout de 65 \$ pour la directrice générale et accepte de rembourser les frais de déplacement au taux en vigueur.

**11-07-2018**

#### **MODIFICATION DU NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL POUR MME SOPHIE DE COURVAL POUR UNE PÉRIODE DE 10 SEMAINES**

**CONSIDÉRANT** l'absence de la directrice générale pour un période d'environ deux mois et l'embauche de deux personnes pour une mise à jour de la comptabilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Sophie de Courval, adjointe, a comblé certaines tâches selon sa disponibilité mais des tâches cléricales ont accumulée un retard considérable ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par M. Michel Viens et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une journée de plus par semaine pour une période de 10 semaines pour Mme Sophie de Courval,

adjointe, pour permettre une mise à jour du travail. Une révision sera faite au besoin. Cette modification sera effective à compter du 3 juillet.

**12-07-2018**

**SOUPER DES PRÉSIDENTS POUR LE SYMPOSIUM DE PEINTURE À SAINT-GERMAIN**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la participation de Mme Nancy St-Pierre, mairesse, au souper des présidents au symposium de peinture à Saint-Denis, au montant de 35 \$.

**13-07-2018**

**FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS**

Il est proposé par m. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil autorise M. Michel Pelletier à faire le fauchage du foin le long des chemins de la municipalité supervisé par M. Gérald St-Pierre, inspecteur municipal, et ce, aux mêmes conditions que 2017 soit 60 \$ de l'heure pour environ 20 heures.

**14-07-2018**

**ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR PERMETTRE À L'INSPECTEUR DE FAIRE LE BRASSAGE DE LA TOURBE POUR LES SITES D'ÉCOFLOTS**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'achat d'un équipement informatique adéquat pour faire l'installation du logiciel fournit par Premier Tech afin de tenir à jour les sites d'écoflots. Le conseil autorise un maximum de 2 000 \$ pour un système avec un disque dur durable afin de le transporter. Une vérification sera faite auprès des spécialistes informatiques de Premier tech pour que la direction générale prenne la décision finale.

**15-07-2018**

**DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE POUR LE TERRAIN DE M. CHRISTIAN SIROIS DU NUMÉRO DE LOT 5 169 741 POUR LE PROJET DE TERRAIN DU CLUB BMX LES LYNX.**

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil autorise une demande d'exclusion faite à la CPTAQ relative à la parcelle de terrain remis à titre gratuit par M. Christian Sirois faisant partie du numéro de lot 5 169 741 du cadastre du Québec.

**16-07-2018**

**DEMANDE D'APPUI À LA MRC ET À L'UPA POUR LA DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE POUR LE TERRAIN APPARTENANT À CHRISTIAN SIROIS SUR LE LOT 5 169 741**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet appuyé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les demandes d'appui à la MRC et à l'UPA pour la demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie du terrain appartenant à M. Christian Sirois sur le lot 5 169 741. Ce terrain est contiguë au terrain de la propriété de 9207-3329

Québec inc. aussi remis à titre gratuit à la municipalité pour le projet de piste de BMX.

**17-07-2018**

## **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nathalie Blais, directrice générale, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2018 et ce, pour la période du mois de juin 2018 ;

Remboursements payés à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement, de repas et ménage : 493,50 \$
- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$
- Salaires et frais Desjardins : P.P. 12 et 13: 5 998,38 \$ et 39,10 \$ 4 360,50 \$ et 37,14 \$ pour un total de 10 435,12 \$
- Liste des comptes à payer au 30 juin 2018 : 53 494,30 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

**18-07-2018**

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 22h40.

---

Nancy St-Pierre, mairesse

---

Nathalie Blais, directrice générale